**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

# A V I S  P U B L I C

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME EN VERTU DU RÈGLEMENT 21-526 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

Aux personnes et organismes intéressés par la présente demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse du **738, Route 263.**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité.

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 13 février 2024 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande d'autorisation de résidence de tourisme déposée par 9254-1556 Québec Inc., représentée par Monsieur David Busque.

**Description du projet :**

Demande en vertu **DU RÈGLEMENT 21-526 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS** pour offrir le chalet en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes ou autres et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique par l'utilisation de tout média.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À LAMBTON, CE 24e JOUR DE JANVIER 2024.**

**Alain St-Vincent-Rioux**
Directeur général et greffier-trésorier

## Certificat de publication-

Je, Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande en vertu **DU RÈGLEMENT 21-526 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS** de 9254-1556 Québec Inc., représentée par Monsieur David Busque à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton et sur le terrain en date du 24 janvier 2024.

Alain St-Vincent-Rioux
Directrice générale / greffière-trésorière

24-01-2024
Date